# République Française COMMUNE DE LABASTIDE SAINT GEORGES

Nombre de membres	Séance du 13 janvier 2021
en exercice: 19	L'an deux mille vingt-et-un et le treize janvier l'assemblée régulièrement
	convoquée le 13 janvier 2021, s'est réunie sous la présidence de
Présents: 17	Sont présents: Emmanuel JOULIÉ, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Jean
	Claude RIGAL, Florence PRADELLES, Rémy GASC, Sophie GRIS, Ernest
Votants: 19	SALÉS, Corinne COLLONGUES, André CATALA, Evelyne LAVAL, Patricia
	FILODEAU, Aymeric JUMEAU, Hélène GOUSSOT, Xavier RACAUD, Thérèse
	SAINT-SERNIN, Joël BOUTIBOU, Ghislain PERDRIEUX
	Représentés: Matthieu VERDIER par Florence PRADELLES, Muriel MAHOUX
	par Ghislain PERDRIEUX
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Patricia FILODEAU

Objet: Délibération pour autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement - DE 2021 002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 avant le budget primitif 2021 dans la limite des crédits représentants 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

# Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du Budget Primitif 2021

Chapitre-libellé du BP 2021	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote
20-frais d'étude et d'insertion	3 067.20€	766.88€
21-immobilisations corporelles	5 198 569.13€	49 642.28€
23-immobilisations en cours	360 403.34€	90 100.84€

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

# Objet: Travaux en régie 2020 - Vote de crédits supplémentaires - DE 2021 003

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMEN	NT:	DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	68 596.31	
722 (042)	Immobilisations corporelles		68 596.31
	TOTAL:	68 596.31	68 596.31
INVESTISSEMENT	:	DEPENSES	RECETTES
	: Constructions	<b>DEPENSES</b> 68 596.31	RECETTES
	Constructions		<b>RECETTES</b> 68 596.31
2313 (040)	Constructions		

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 janvier 2021,

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire, Emmanuel JOULIÉ

# Objet: Autorisation signature convention fourniture de repas à domicile - DE 2021 004

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municpaux que suite aux différentes discussions pour un possible changement de prestataire pour la fourniture de repas à domicile, une rencontre a eu lieu avec Monsieur Guillaume Sié, traiteur sur la commune "La Cuisine de Guillaume".

Ce service débuterait à compter du 1er février 2021 pour un coût par repas de 10€. Les conditions de livraison seront les mêmes que celles avec l'actuel prestataire qui est la Mairie de Lavaur. Une suspension du contrat a été faite avec la Mairie de Lavaur jusqu'au 31 août 2021.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui sera signée avec Monsieur Guillaume Sié.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération avec Monsieur Guillaume Sié.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire, Emmanuel JOULIÉ

#### Objet: Demande DETR - Extension et mise aux normes d'accessibilité PMR de la mairie - DE 2021 006

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier d'extension et de mise aux normes d'accessibilité PMR de la mairie.

Les locaux de la mairie sont devenus inadaptés et ne répondent plus aux attentes et aux besoins en terme de fonctionnalité, de confort d'usage et d'accessibilité, qu'ils s'agisse des conditions de travail du personnel et des élus.

Cette opération d'investissement est donc nécessaire afin d'optimiser les conditions d'accueil du public, en particulier en ce qui concerne la confidentialité, les conditions d'attente, l'accessibilité. L'accueil-secrétariat se résume en un espace exigu ne permettant pas de remplir correctement les missions dévolues. Il n'existe pas de bureau permettant de recevoir confidentiellement les usagers ni de local pour stocker les archives dans de bonnes conditions.

La structure du nouveau bâtiment sera majoritairement composée de bois « local » afin de maîtriser notamment les dépenses énergétiques. Les travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment existant permettront de mutualiser les moyens.

Il est nécessaire d'améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité en rapport avec l'évolution des besoins, dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur.

Le coût total hors taxe de cette opération est de 431 902,78€ soit 518 283,33€ TTC.

#### Plan de financement :

- État - DETR : 280 736,80€ soit 65%

- CCTA - Fonds de concours : 43 190,00€ soit 10% - Autofinancement HT : 107 975,98€ soit 25%

### Le Conseil Municipal:

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier pour l'extension et pour la mise aux normes d'accessibilité PMR de la mairie au titre de la DETR 2021,
- accepte le plan de financement proposé pour cette opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire, Emmanuel JOULIÉ